

Etude contre protocoles : c'est parti !

Patrice Charbit

Il s'agit de donner un aperçu juste de la clinique, telle qu'elle se présente aux psychiatres d'exercice privé. L'avis de ceux qui voient les patients est a priori plus éclairé que celui d'universitaires qui fréquentent ministères et groupes de pression.

Les tutelles veulent nous cantonner à un avis d'expert du risque suicidaire ou de la psychose décompensée. Une étude des faits permettra de revenir à des préoccupations sérieuses et d'envisager le rôle du psychiatre dans toutes ses dimensions.

Bien que souvent proches de la retraite et fatigués des péripéties angoissantes de l'évolution de leur métier, les psychiatres, surtout dans l'élan des aléas de l'accès spécifique, ne seraient sans doute pas mécontents de témoigner de leur pratique.

C'est en tout cas, le point de vue de ceux à qui j'en ai touché deux mots.

Nous pourrions imaginer les choses de la façon suivante :

Supposons que nous obtenions 500 réponses de la part des 6 000 psy privés ; quelques volontaires du SNPP se répartissent les copies, se retrouvent un premier week-end quinze jours plus tard, digèrent ce qui s'y est dit, se re-répartissent les copies, se retrouvent pour un deuxième week-end encore quinze jours plus tard puis rédigent les résultats qui seront alors discutés au SNPP. Pas de grille de lecture préalable autre que là où nous en sommes pour en juger, c'est-à-dire en moyenne plus de 25 ans d'expérience...

Le substratum serait de demander à chaque psychiatre d'écrire une vignette clinique qu'il juge la plus représentative de sa pratique suivie d'un bref commentaire laissé à sa guise. Nous risquons d'avoir des surprises, c'est justement cela qui peut être intéressant.

Les résultats seraient communiqués aux confrères, à la presse, aux tutelles et pourraient servir de rappel des véritables enjeux.

La clinique ne se décrète ni dans un cabinet ministériel ni dans un conseil d'administration de grande entreprise « opéable » à merci. Les professionnels qui l'observent ont certainement leur mot à dire.

Les temps sont à « l'évaluation des pratiques professionnelles » doublée d'une « formation médicale continue » et dans le même temps l'Etat décrète la formation des psychothérapeutes, décrète ce que sont les troubles du comportement des enfants à partir de 36 mois, décrète les méthodes d'enseignement de la lecture conformes à la neurobiologie. De là à ce que soit décrété ce que doit être la relation des psychiatres aux personnes qui viennent les voir, il n'y a qu'un pas.

La légitimation par la « science » de décisions politiques relève d'une histoire récente que nous ne devrions pas oublier.

La description par des praticiens de leur réalité quotidienne est un moyen tangible de fixer de sérieux indices de ce qui est évaluable ou pas, d'insister sur les vertus de l'inter-formation, d'imaginer des améliorations du système et non sa suppression. Nous serait-il interdit d'avoir des ambitions pour notre métier ?

Une observation pas trop longue, dactylographiée et anonyme devrait faire l'affaire ; un simple cachet au dos de l'enveloppe certifiera qu'elle pourra participer du décompte. Le plus court délai possible serait parfait. Vous connaissez l'adresse du SNPP où la faire parvenir.

